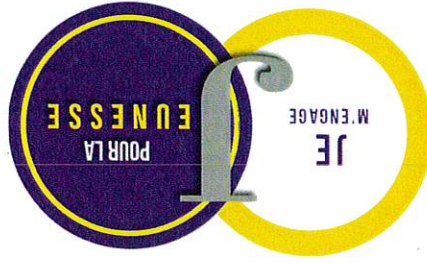




Charte partenariale 2023

entre

**La Mission Locale de l'Ouest Audois
et
L'Entreprise**



- D'identifier visuellement, sur tout support, l'appui et l'investissement des acteurs économiques pour le succès de la mission de service public de la mission locale et valoriser auprès des clients / usagers leur apport à l'insertion professionnelle des jeunes.
- De créer un réseau d'acteurs économiques capable de favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes.

Ce label identifie et accompagne la signature de cette charte partenariale dans une préoccupation connexe à la Responsabilité Sociétale des Entreprises afin :

« Je M'ENGAGE pour la JEUNESSE de mon territoire ».

La mission locale, chargée d'accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emploi ou leur orientation professionnelle décide de proposer à tous les employeurs désireux de promouvoir l'emploi des jeunes de **se rassembler autour d'un label commun** :

Considérant l'impérieuse nécessité pour la mission locale de travailler en proximité des acteurs économiques (les entreprises, les associations et les employeurs publics).
Considérant les difficultés pour les jeunes d'accéder à l'emploi sur nos territoires et de l'enjeu que constitue l'entrée dans le marché du travail pour ce public.

Préambule



LOGO / LABEL
de l'entreprise, de la collectivité, de
l'association...



Les objectifs de la charte :

- 1. Améliorer l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes de notre territoire**
- 2. Promouvoir les recrutements par l'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation)**
- 3. Donner une visibilité aux acteurs économiques investis pour l'emploi des jeunes**
- 4. Développer ensemble les réponses qui, en amont de l'emploi, préparent les jeunes à la vie professionnelle : Périodes de Mise Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), visites d'entreprises, Services civiques ...**
- 5. Mutualiser les ressources lors d'évènements en faveur de l'emploi des jeunes : forums, opérations de recrutement, ...**
- 6. Appuyer la démarche des jeunes vers l'emploi par le Parrainage.**
- 7. Soutenir l'activité de la Mission Locale Ouest Audois**

Un trophée sera remis au partenaire économique à l'occasion de la signature de cette charte. Ces trophées sont réalisés gracieusement par le service Menuiserie de l'AFPA de Carcassonne.





Les engagements du partenaire économique

Cocher les options choisies. A minima 2 engagements doivent être sélectionnés par l'entreprise partenaire.

1. Associer la mission locale aux recrutements des jeunes de l'entreprise afin de profiter de son expertise en ce domaine.

2. Promouvoir les recrutements en alternance, maillon essentiel du marché de l'emploi de demain

3. Accueillir les jeunes sur des Périodes de Mises en Situations en Milieu Professionnel (PMSMP) pour :

- Découvrir un métier ou un secteur d'activité et Confirmer un projet professionnel
- Acquérir une expérience professionnelle et de nouvelles compétences
- Initier une démarche de recrutement

4. Organiser des visites d'entreprises afin de permettre aux jeunes la découverte des métiers représentés au sein de l'entreprise, voire, d'un secteur d'activité.

5. Intervenir devant un groupe de jeunes dont le projet professionnel correspond aux métiers de l'entreprise..... pour présenter un métier, un secteur d'activité.

6. Parrainer un jeune ponctuellement dans le cadre de sa recherche d'emploi. Faire bénéficier le jeune du réseau relationnel de l'entreprise, permettant de multiplier ses opportunités d'accéder à l'emploi.

LOGO / LABEL
de l'entreprise, de la



- 7. Recruter un jeune en service civique (uniquement pour les employeurs du secteur non marchand).

- 8. Etre associé ou associer la mission locale à un évènement (forums emploi, opération de recrutement...).

- 9. Participer aux actions PASS EMPLOI SPORT et ROAD TRIP.

- 10. Soutenir l'activité de la Mission Locale en faisant un don financier dans le cadre de législation sur le mécénat d'entreprises et de l'article 238 bis du Code Général des Impôts ou en choisissant de lui verser la taxe d'apprentissage.

- 11. Adhérer à la démarche d'évaluation et de certification de l'OPEN BADGE : « Adaptabilité Professionnelle » par le biais d'une immersion de 15 jours minimum.

Les engagements de la mission locale



1. **Dans le cadre des recrutements**
 - Aider à la définition du poste
 - Présélectionner les candidats-tes répondant aux critères de l'offre
 - Mettre en relation ces candidats avec le partenaire
2. **Dans le cadre des Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) :**
 - Présélectionner et présenter les stagiaires potentiels,
 - Effectuer les formalités administratives liées aux conventions de stages,
 - Définir les objectifs du stage avant son démarrage,
 - Effectuer le suivi et le bilan des jeunes,
3. **Dans le cadre des visites d'entreprises :**
 - Organiser la visite en liaison avec le référent de l'entreprise :
 - Constituer un groupe de jeunes présélectionnés selon leur projet professionnel.
 - Participer à l'élaboration des documents nécessaires,
4. **Dans le cadre d'une intervention devant un groupe de jeunes**
 - Organiser l'intervention (date, déplacement, durée,...)
 - Constituer un groupe de jeunes intéressés par cette intervention (projet professionnel)
5. **Dans le cadre du "Parrainage vers l'Emploi" :**
 - Présenter le jeune au futur parrain-marraine
 - Présenter les parcours et projets professionnels du candidat-te,
 - Faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement en restant à disposition du parrain-marraine.
6. **Dans le cadre du recrutement d'un service civique :**
 - Identification du besoin
 - Prise en charge des démarches administratives et préparation de la convention
 - Proposition de candidats-tes
7. **Dans le cadre d'un événement ou d'une manifestation**
 - Mobilisation de la ML pour orienter des jeunes sur l'évènement
 - Appui à la préparation
8. **Dans le cadre de sa communication**
 - En fonction des opportunités la Mission Locale s'engage à promouvoir les structures labellisées.

Afin d'instaurer un relationnel de qualité, la MLOA s'engage par le biais de ses référents emploi à prendre contact à minima 2 fois par an avec l'entreprise partenaire.



LOGO / LABEL
de l'entreprise, de la collectivité, de
l'association...

Fait à

le

Le Président de la Mission Locale

Le Président / Directeur

Mr Daniel ICHE

Mr

